Répartition des 108 heures :

	CE	Travaux en équipes Réunions avec les parents des travaux en équipes pédagogiques (activités au sein des conseils des maîtres de l'école et des conseils des maîtres de cycle); - à l'élaboration d'actions visant à améliorer la continuité pédagogique entre les cycles et la liaison entre l'école et le collège; - aux relations avec les parents; - à l'élaboration et au suivi des projets personnalisés de scolarisation des élèves handicapés	Form.Péda P: Présentiel D: Distance	Action directe auprès des élèves APC les 3 volets	Organisation de l'APC Un temps de travail consacré à l'identification des besoins des élèves, à l'organisation des activités pédagogiques complémentaires et à leur articulation avec les autres moyens mis en œuvre dans le cadre du projet d'école pour aider les élèves, notamment au titre de la scolarisation des enfants de moins de trois ans, de la mise en place du dispositif « plus de maîtres que de classes » et de l'amélioration de la fluidité des parcours entre les cycles.	TOTAL
Enseignant à 100%	6 h	24 h	18h : 9P+9D	36h	24h	108 h
Enseignant à 50 % devant classe.	3 h	12 h	9h: 6P+3 D	18h	12h	54h
Enseignant à 75% (devant classe)	6 h	18 h	15h : 9P+6D	24h	18h	81h
Directeurs (1 à 2 classes)	6 h	24 h	18h : 9P+9D	30h	24 h	102 h + 6 h (décharge d'APC liée aux fonctions de direction)
Directeurs (3 à 4 classes)	6 h	24 h	18h : 9P+9D	18h	24 h	90 h + 18 h (décharge d'APC liée aux fonctions de direction)
Directeurs (5 classes et plus)	6 h	24 h	18h : 9P + 9D	0h	24 h	72 h + 36 h (décharge d'APC liée aux fonctions de direction)

Année scolaire 2016/2017 – IEN – M1